

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2025-07-08/08

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame Christelle ITNAC est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : Etudes - CCAS – Approbation de la convention de refacturation de l'accompagnement à la réalisation d'une enquête de terrain qualitative et quantitative à la gare de Reignier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les aménagements réalisés par la CC Arve et Salève lors de l'arrivée du LEX fin 2019 autour de la gare SNCF, il convient de faire un suivi des infrastructures régulièrement saturées.

CONSIDERANT l'offre de la SPL Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc pour la réalisation d'une enquête qualitative et quantitative des usages de la gare de Reignier-Esery.

N° 2025-07-08/08

La communauté de communes Arve et Salève est marquée par la présence d'une gare SNCF, avec une circulation de TER et Leman Express, qui connaît un succès important depuis sa mise en service en 2019. Elle dispose d'une fréquentation croissante et importante en heures de pointe, accrue par les déplacements frontaliers. De fait, les poches de stationnement autour de la gare sont saturées par les usagers qui souhaitent utiliser le train. La pratique dominante identifiée pour se rendre à la gare de Reignier reste l'autosolisme en voiture individuelle.

La CCA&S a souhaité engager la réalisation d'une enquête quantitative et qualitative sur la gare de Reignier-Esery dans le but de mieux comprendre les logiques de rabattements vers cette gare. Son coût est de 21 777€ TTC.

Le SM4CC, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité est également intéressé par le résultat de cette étude qui impactera l'évolution des réseaux multimodaux à moyen terme au niveau local et permettra d'apporter des éléments probants au diagnostic du futur PDM qui sera lancé prochainement à l'échelle du SM4CC

Aussi le SM4CC a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage de cette enquête sur sollicitation de la CCA&S, d'en payer une partie (10%) et va, dans ce cadre, s'appuyer sur la SPL Ecomobilité. Cette SPL assure déjà des missions pour le SM4CC (études, développement Proxi vélo...).


La CCA&S s'engage par le biais de la convention de refacturation à rembourser le SM4CC de 90% du montant de l'offre (Cf convention).

La présente convention est conclue pour la durée de l'accompagnement ainsi que de leurs refacturations.

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré (12 voix pour):

- **APPROUVE** la convention de refacturation de l'accompagnement à la réalisation d'une enquête terrains qualitative et quantitative à la gare de Reignier-Esery entre le SM4CC et la CCA&S, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 8 juillet 2025

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	

D.G.S.

N° 2025-07-08/08